

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/12/2024 - 47578 - 2017 B 05083 - 829 840 982 - 2B ISSA TRANSPORT

778

31/12/2023

# **2B ISSA TRANSPORT**

## **Liasse fiscale 2023**

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

*Version de travail éditée le 05/12/2024*

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
	Désignation de la société		Adresse du principal établissement		
	2B ICFA TRANSPORT - SIREN : 829840982		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
	Adresse du siège social		Ancienne adresse en cas de changement		
	6 RUE DU 19 MARS 1962 93440 DUGNY FRANCE				
	<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉ</b>				
	Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
<b>C</b>	<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	5 975	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
<b>2. Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 <i>quindécies</i> )			
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindécies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodécies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D</b>	<b>IMPUTATIONS</b>				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E</b>	<b>CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F</b>	<b>CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G</b>	<b>ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4</b>				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-1-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-1-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
<b>H</b>	<b>COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
				<input type="checkbox"/>	
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>								
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même					a		
	payées par un établissement chargé du service des titres					b		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d		
Montant des autres distributions:						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j		
Montant des revenus répartis						<b>Total (a à h)</b>		
<b>J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
<b>K DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>								
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
	MVLT réalisée au cours de l'exercice							
	MVLT restant à reporter							
<b>M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						Nombre de reçus délivrés		



1. **BILAN SIMPLIFIÉ**

Désignation de l'entreprise   2B ISSA TRANSPORT - SIREN : 829840982						Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois   12						Durée de l'exercice précédent :		
						Exercice N clos le   31/12/2023		
<b>ACTIF</b>								
						Brut 1		
						Amortissements-Provisions 2		
						Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010	012	
	Immobilisations incorporelles - Autres					014	016	
	Immobilisations corporelles					028	030	1 286
	Immobilisations financières (1)					040	042	
	<b>TOTAL I (5)</b>					044	048	1 286
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050	052	
	Stocks marchandises					060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes					064	066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068	070	
	Créances autres (3)					072	074	22 001
	Valeurs mobilières de placement					080	082	
	Disponibilités					084	086	
	Charges constatées d'avance					092	094	
<b>TOTAL II</b>					096	098	22 001	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>						110	112	1 286
<b>PASSIF</b>								
						Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120	1 500
	Ecart de réévaluation						124	
	Réserve légale						126	150
	Réserves réglementées						130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres...)					131	132	
	Report à nouveau						134	15 251
	Résultat de l'exercice						136	-5 975
	Subventions d'investissement						137	
	Provisions réglementées						140	
	<b>TOTAL I</b>					142		10 926
<b>TOTAL II</b>					154			
Provisions pour risques et charges						156	8	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						166	1 533
	Fournisseurs et comptes rattachés						172	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	173	
	Comptes courants d'associés						175	9 534
	Autres dettes						174	
Produits constatés d'avance						176	11 075	
<b>TOTAL III</b>					176		11 075	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>						180		22 001
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024  
ADAPTÉ À LA DÉCLARATION PAR TÉLÉDECL.FR

Désignation de l'entreprise ZB ISSA TRANSPORT - SIREN : 629840982										<input type="checkbox"/>			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>										N clos le 31/12/2023			
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209			210				
Production vendue biens						215			214				
Production vendue services						217			218	7 924			
Production stockée										222			
Production immobilisée										224			
Subventions d'exploitation reçues										226			
Autres produits										230			
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>										232	7 924		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234			
Variation de stock (marchandises)										236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238	5		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				immobilier					
Impôts, taxes et versements assimilés						243			244				
(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)													
Rémunérations du personnel										250	5 633		
Charges sociales										252			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255			254				
Dotations aux provisions										256			
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259			262				
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>										264	13 899		
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>										270	-5 975		
Produits financiers										(III)	280		
Produits exceptionnels										(IV)	290		
Charges financières										(V)	294		
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347			300			
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348							
Impôts sur les bénéfices										(VII)	306		
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>										310	-5 975		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>										312			
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2										316			
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles										318		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles										322		
	Provisions non déductibles										324		
	Impôts et taxes non déductibles										330		
	Divers dt intérêts excédentaires		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248			330		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
	<b>DÉDUCTIONS</b>										342		
Dont devers	Entreprise nouvelle		986			Zone franche urbaine		987					
	Reprise d'entreprise en difficulté		981			Jeune entreprise innovante		989					
	Zone restruct. défense		127			Zone revitalisation rurales		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991			Investissements et souscriptions outre-mer		344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345			Zone de développement prioritaire		993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992										
	Créance report en arrière du déficit										346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)										655		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)										643		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)										645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)										647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)										648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)										641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)										990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)										649		
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	5 975
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables												360	
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	5 975

3. **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

Désignation de l'entreprise <u>EB ISSA TRANSPORT - SIREN : 829840983</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410		412		414		416			
Terrains			420		422		424		426			
Constructions			430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers			450		452		454		456			
Matériel de transport			460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles			470	1 286	472		474		476	1 286		
Immobilisations financières			480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>			490	1 286	492		494		496	1 286		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial			495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Terrains			510		512		514		516			
Constructions			520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers			540		542		544		546			
Matériel de transport			550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566			
<b>TOTAL</b>			570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587		589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594		595			
<b>TOTAL</b>					596	585	597		599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>CB ISSA TRANSPORT - SIREN : 829840982</u>								Néant <input type="checkbox"/>		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
Provisions réglementées		601		603		605		607		
Dont majorations exceptionnelles de 30%										
Autres provisions réglementées		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation		630		632		634		636		
Sur immobilisations		640		642		644		646		
Sur stocks et en cours		650		652		654		656		
Sur comptes clients		660		662		664		666		
Autres provisions pour dépréciation										
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
						Dotations		Reprises		
Fonds commercial						681		683		
Autres immobilisations incorporelles						700		705		
Terrains						710		715		
Constructions						720		725		
Installations techniques, matériel et outillage						730		735		
Installations générales agencements aménagements divers						740		745		
Matériel de transport						750		755		
Autres immobilisations corporelles						760		765		
<b>TOTAL</b>						<b>770</b>		<b>775</b>		
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>										
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2										
3										
4										
5										
6										
<b>TOTAL à reporter</b>								<b>780</b>		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter		
Déficits imputés								983		
Déficits reportables								984		
Déficits de l'exercice								860		5 975
Total des déficits restant à reporter								870		5 975
<b>III DIVERS</b>										
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2B ISSA TRANSPORT - SIREN : 829840932		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	7 924
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	7 924
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	5
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	8 261
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	8 266
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	-342
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	-342
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

6. **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2B ISSA TRANSPORT - SIREN : 829840982 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre	Nom complet	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			
Titre	Nom complet	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			



**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt  
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 2B ISSA TRANSPORT	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 829840982	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	



# **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : 2B ISSA TRANSPORT

SIREN : 829840982

Attestation produite le 23/10/2024

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**

## ATTESTATION

Je soussigné Vincent Lefevre, conseiller de clientèle professionnels à la Banque Populaire Rives de Paris, certifie par la présente que la société MS INFORMATIQUE (Siren : 930705462) dispose d'un compte courant ouvert dans nos livres le 16/07/2024 sous le numéro 24210359552.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris le 19/11/2024.



**BANQUE POPULAIRE  
RIVES DE PARIS**

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédit. 552 002 313 RCS PARIS  
89 boulevard Auguste Blanqui - 75204 PARIS Cedex 13

# 2B ISSA TRANSPORT

*AU 6 RUE DU 19 MARS 1962 93440 DUGNY  
IMMATRICULEE SOUS LE N° 829840982.*

## PROCES D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELIBERANT SUR L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE : OUVERT LE. 01.01.2023 ET CLOS LE .31.12.2023

L'AN DEUX MILLE vingt TROIS ET UN MAI , à II heures. les associés de la Société 2B ISSA TRANSPORT qui exploite une société de se sont réunis au siège social **6 RUE DU 19 MARS 1962 93440 DUGNY** convocation qui leur a été adressée individuellement ce jour 31/03/2023 conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

D'assemblée est présidée par : Le **PRESIDENT** en présence de tous les actionnaires

Total égal au nombre de parts composant le capital social..cent pour cent.

Tous les actionnaires présents possédant la totalité des parts sociales, l'assemblée peut prendre valablement ses décisions à la majorité requise.

D'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et mets à la disposition de ses membres: -  
Les statuts de la Société,

- Le Bilan, le Compte de Résultats et l'Annexe de l'Exercice clos le 31 décembre 2023

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée .

- Le Rapport de Gestion de la Gérance.

Monsieur le Président rappelle que le Bilan , le Compte de Résultats, l'Annexe , le Rapport de Gestion et le texte des Résolutions proposées à l'Assemblée ont été tenus au Siège Social à la disposition des Associés pendant les délais légaux et ont été adressés aux Associés en temps utile pour l'Assemblée, avec la convocation en vue de la présente Assemblée. L'assemblée lui en donne donc acte.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée doit délibérer sur les questions suivantes:

ORDRE DU JOUR

1°\_ Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

, Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société durant l'exercice

2\_ Approbation des comptes et rapport dudit exercice,

3\_ Affectation du résultat,

4\_ Quitus à la présidence,

5\_ Questions diverses .

Le Président donne ensuite lecture du Rapport de la gérance sur l'exercice

Puis Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations ont été échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée reconnaît qu'elle a été régulièrement convoquée et informée en même temps de l'ordre du jour. Les associés reconnaissent avoir reçu dans les délais légaux, les documents prévus par les textes législatifs en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport .

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice ouvert le 01 janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### TROISIEME RESOLUTION: AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément au droit des sociétés les bénéfices, après dotation de la réserve légale peuvent être totalement distribués . Néanmoins, afin de conforter les ressources de l'entreprise, et compte tenu de la somme NEGATIVE 000 EUROS du résultat de l'année 2023 , les associés décident d'encourager l'équipe dirigeante de multiplier ses efforts pour l'exercice prochain , et remercie l'ensemble pour le résultat obtenu

- net 0000 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### QUATRIEME RESOLUTION

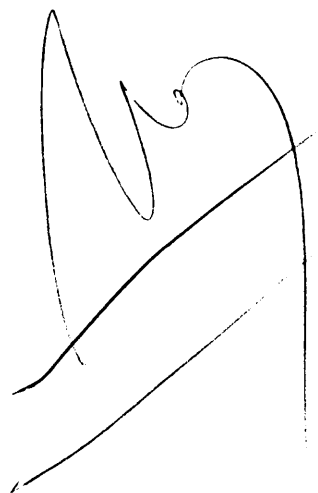
L'assemblée Générale donne au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités et publicité légales. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à douze heures .

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les deux gérants successifs et les Associés.

A ST DENS LE 01/05./2024

Signatures

The image shows two handwritten signatures in black ink. The top signature is a large, stylized cursive script. The bottom signature is a simpler, more linear cursive script. Both signatures are written over a faint horizontal line.